

À peine installé, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, modifie des mesures phares menées par Najat Vallaud-Belkacem sous la présidence de François Hollande. S'il a présenté un nouvel arrêté le 16 juin 2017 avec l'objectif « *que les enfants rentrent chez eux les devoirs faits* », il a surtout insisté sur la réforme des collèges et celle des rythmes scolaires, qu'il entend revisiter entièrement.

1 La réforme du collège

Avec cette nouvelle réforme, c'est la fin des EPI obligatoires. Ces enseignements pratiques interdisciplinaires mis en place de la 6^e à la 3^e, qui exigent une lourde concertation préalable des enseignants, sont désormais à la « libre appréciation » des établissements scolaires. Le syndicat national CFTC de l'enseignement chrétien (Sneec-CFTC) avait soutenu cette précédente réforme car l'autonomie et l'interdisciplinarité devaient permettre de donner du souffle aux manières

d'enseigner. Mais le ministère n'avait pas entendu nos réserves et l'année scolaire 2016-2017 a été très lourde pour les personnels éducatifs. Cette fois, le Sneec-CFTC estime que le ministre ne prend pas le temps de la concertation et des échanges. Et le Sneec déplore le fait qu'il n'y aura pas d'évaluation globale du dispositif EPI.

En revanche, on ne peut qu'approuver le rétablissement de la possibilité de classes bilingues et le renforcement des options latin et grec. Leur suppression avait été mal comprise.

Source : « La Vie à Défendre »
juillet - août 2017

RÉFORME BLANQUER

LE POINT DE VUE DU SNEC

2 La réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en faveur de la semaine de quatre jours et demi était obligatoire pour les écoles publiques, et facultative pour les écoles privées sous contrat. Seuls 9 à 10 % des écoles privées l'appliqueront en 2017-2018. Les évaluations faites sur la mise en œuvre de la réforme montrent un état de fatigue plus important des élèves, en particulier chez les enfants de classes maternelles. En effet, si cette réforme tenait compte du rythme de l'enfant, elle ne considérerait pas celui des parents. Et si la pratique des activités périscolaires par tous les enfants développée dans le cadre de la semaine de quatre jours et demi présente un intérêt incontestable, leur organisation est complexe et coûteuse pour les municipalités et les parents. Le décret paru au Journal officiel du 28 juin dernier autorise dorénavant les communes qui le souhaitent à revenir à la semaine de quatre jours en primaire et en maternelle. Pour le Sneec-CFTC, cet assouplissement est une bonne chose. ■

Propos recueillis par Stéphanie Baranger



> À la rentrée 2017, dans les collèges, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) instaurés en 2016 deviennent facultatifs.